
Adresse de la société populaire d'Avallon (Yonne) qui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Avallon (Yonne) qui exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre Robespierre et Collot-d'Herbois, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 52;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23382_t1_0052_0000_7

Fichier pdf généré le 21/07/2021

41

Le conseil-général de la commune d'Elbeuf-sur-Seine, département de la Seine-Inférieure, félicite la Convention nationale d'avoir, par son décret du 18 floréal, proclamé que le peuple français reconnoît l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Il annonce à la Convention nationale avoir honoré le 20 prairial cet Etre-Suprême, et il l'invite à rester à son poste jusqu'à la fin de ses glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Elbeuf-sur-Seine, 13 mess. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Vous avés consacré par votre décret du 18 floréal une grande et sublime vérité, en reconnoissant par votre organe l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme. Le peuple français avance à grands pas vers sa glorieuse destinée. Déjà le féroce anglois s'applaudissoit des semences d'athéisme que ses agents avoient jetté parmi nous pour anéantir la liberté. Déjà dans le même dessein, les apôtres d'une nouvelle doctrine à laquelle ils ne croyoient pas eux-mêmes, avoient élevé leurs ridicules autels. Insensés ! Pouvoient-ils donc ignorer que vous étiez là pour punir de semblables forfaits. Vous l'avés fait, et vous avés dignement remply notre attente. Vous l'avés remplie en proclamant ces principes immuables si consolants pour la vertu, si désolants pour le crime, ces principes d'une justice éternelle qui protège notre liberté naissante, et qui veille sans cesse sur les jours de nos représentants en détournant les poignards dirigés contr'eux par la tyrannie. Avec tous les Français nous l'avons honoré le 20 prairial cet Etre Suprême, ce père de la nature, nous luy avons adressé nos voeux pour qu'il continué à vous couvrir de son égide invisible; ce jour vit, par la pompe et l'allégresse générale dans notre commune, la plus belle de toutes les fêtes. Il fut comme l'avant coureur de l'existence heureuse que nous préparent les précieux germes dont vous venés d'ensemencer le territoire français. Législateurs, achevés votre ouvrage, continués à tenir d'une main ferme les rênes que le Peuple vous a confiés, et restés à votre poste jusqu'à la fin de vos glorieux travaux.

Vive la Convention, vive la Montagne, vive la République ! C'est le voeu du conseil général et révolutionnaire de la commune d'Elbeuf-sur-Seine. »

HAYET, OSMONT, J. DURUFLE, LEBAILLY, DUCHEMIN, A. ADAM, HAYET, GERARD, M. FREMONT, LE NOBLE, FLAVIGNY, LAMBERT l'ainé, D. MURIZON, J.F. DE LARME, MARIE, FONTAINE,
[et 5 signatures illisibles.]

42

La société populaire d'Avallon, département de l'Yonne, exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois, et elle demande à la Convention nationale la punition des assassins.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Avallon, 6 mess. II] (2).

« Représentans du peuple,

A la nouvelle des dangers qu'ont couru deux de vos membres, un cri universel d'indignation a voué parmi nous à l'exécration les traîtres qui en voulaient à leur vie.

Eh quoi ! de toutes parts vous régénérez l'Etat et les hommes : vous rendez chères aux coeurs généreux les vertus dont vous êtes les modèles, et pour prix de ces bienfaits, des traîtres que le bonheur commun désespère, vous préparent des assassinats !

Les monstres ! Ils veulent donc anéantir la liberté par le massacre de ceux qui nous l'ont donnée ! Représentans, leurs funestes complots sont vains. Elle est inébranlable cette liberté chérie, car vous êtes nos guides et nous la voulons, ou la mort.

Que l'Etre Suprême continue de veiller sur vos jours ! Graces vous soient rendues, vos membres menacés siègent parmi vous. Nous n'avons plus à désirer que la punition des assassins. La République la réclame, et votre devoir l'exige ! »

LENOIR, LOTTIN, PICARD.

43

La société populaire de Souvigny, département de l'Allier, félicite la Convention nationale sur son décret relatif à l'existence de l'Etre-Suprême et à l'immortalité de l'âme, sur celui qui accorde aux indigens des secours et bannit du sol de la liberté la mendicité, exprime son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Robespierre, vote des remerciemens au brave Geffroy, et invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Souvigny, 13 mess. II] (4).

« Citoyens représentans,

Quand la France entière s'applaudit de votre courage, de votre sagesse et de votre gloire, votre tendre sollicitude multiplie ses bienfaits pour les François et dissipe l'orage qui grondoit sur leurs

(1) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(2) C 309, pl. 1200, p. 8.

(1) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(2) C 310, pl. 1209, p. 16.
(3) P.V., XLI, 155. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(4) C 309, pl. 1200, p. 11.